Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal
Québec

TOPO COVID-19
Pour les proches des résidents des CHSLD
du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal

NUMÉRO SPÉCIAL
Vaccination contre la COVID-19
Mesures durant les Fêtes

Bonne nouvelle ! Le CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal devrait recevoir les premières livraisons de vaccins contre la COVID-19 dans les prochains jours.
Déjà, les résidents du CHSLD Saint-Antoine de Québec et du Centre hospitalier gériatrique Maimonides ont été vaccinés dans cadre d'un projet pilote. Ces deux établissements avaient été choisis par le Ministère. L'exercice s'est très bien déroulé et peut donc être élargi aux autres CHSLD.
Le Ministère vient également de nous transmettre les directives que les familles et personnes proches aidantes devront respecter dans les CHSLD durant la période des Fêtes. Elles dépendent du statut d'alerte de la région.

Un vaccin sécuritaire et efficace

Le Canada accorde une grande importance à la sécurité des vaccins, avant et après leur autorisation. Ainsi, les vaccins contre la COVID-19 sont soumis aux mêmes normes de qualité et de sécurité que tout autre vaccin utilisé au Canada.

Le vaccin contre la COVID-19 approuvé par Santé Canada est sécuritaire. Il a fait l'objet d'études de qualité portant sur un grand nombre de personnes et a franchi toutes les étapes nécessaires avant d'être approuvé.
Son efficacité est estimée à 95 %. Les experts suivent de très près toute manifestation indésirable qui pourrait survenir après la vaccination et prennent les mesures appropriées pour s'assurer que la population reçoive un vaccin sécuritaire et efficace.

Un vaccin gratuit

Au Québec, le vaccin contre la COVID-19 sera gratuit non seulement pour les résidents mais aussi pour toutes les personnes qui voudront le recevoir.
Les vaccins seront distribués par le Programme québécois d'immunisation. Il ne sera pas possible de se procurer des doses sur le marché privé.
Toute communication électronique ou téléphonique vous proposant le vaccin contre un paiement est frauduleuse.

Qui sera vacciné ?

Le vaccin est recommandé en priorité aux personnes qui courent un risque plus élevé de complications à cause de la COVID-19, notamment les personnes âgées qui vivent en CHSLD.
Les employés des CHSLD en contact avec les résidents se verront également offrir la possibilité de se faire vacciner.
Le Ministère a publié la priorisation des groupes à vacciner.

Comment serez-vous informé ?

Soyez sans crainte. Le personnel du CHSLD communiquera avec vous avant que votre proche soit vacciné. Le consentement de votre proche ou de son répondant est nécessaire avant de l'administrer. Les communications seront faites au fur à mesure des séquences de vaccination.
Comme tout autre vaccin, celui contre la COVID-19 n'est pas obligatoire mais très fortement recommandé.

Quand et où aura lieu la première vaccination ?

Dès le 21 décembre prochain, les premiers vaccins seront reçus au CHSLD Notre-Dame-de-la-Merci. Pour le moment, du fait des exigences reçues concernant le vaccin, celui-ci ne peut pas être déplacé dans une autre installation. Les premières doses seront administrées aux :

- Résidents du CHSLD Notre-Dame-de-la-Merci, directement dans leur chambre ;
- Au personnel clinique de tous nos CHSLD. Ils seront vaccinés dans l'auditorium et emprunteront une entrée directe dédiée spécifiquement à cet usage.
-

Les résidents des autres CHSLD seront également vaccinés, et ce, selon une séquence précise. Nous vous tiendrons informés des développements.

Comment ?

Le vaccin contre la COVID-19 approuvé par Santé Canada est administré par voie intramusculaire. Il nécessite deux doses espacées de trois semaines.

Fonctionnement du vaccin :
Le vaccin actuellement homologué est à base d'acide ribonucléique (ARN) messager, c'est-à-dire qu'il contient un brin d'ARN d'une des protéines présentes à la surface du virus SRAS-CoV-2, responsable de la COVID-19.
Ce brin d'ARN sert de « recette » au système immunitaire pour produire la protéine. Comme l'ARN est fragile, il est inséré dans une boule de graisse protectrice qui lui permet de pénétrer dans l'organisme et de conserver sa forme jusqu'à ce qu'il entre dans les cellules humaines. Une fois entré, il fournit la recette aux cellules afin qu'elles produisent la protéine. Ensuite, le système immunitaire produira des anticorps en réaction à la présence de cette protéine qu'il reconnait comme étant un virus.

Pour plus d'informations sur le vaccin

Consultez le site du ministère de la Santé et des Services sociaux :

- Vaccination contre la COVID

Des mesures en fonction des paliers d'alerte

P A L I E R 4 - A L E R T E M A X I M A L E

L'accès aux CHSLD est modulé en fonction des paliers d'alerte de la région où ils sont situés. Les paliers d'alerte sont établis pour un territoire donné suivant les recommandations des autorités de santé publique qui font une analyse régulière de la situation en tenant compte de la situation épidémiologique, du contrôle de la transmission et de la capacité du système de soins. Montréal se situe au palier rouge.
En plus des paliers d'alerte applicables, des mesures additionnelles sont prises lorsqu'un CHSLD est en éclosion ou si votre proche est en isolement.
Pour connaître en tout temps le palier d'alerte en vigueur dans toutes les régions : quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertesregionales-et-intervention-graduelle/

Durée de validité des mesures

Ces consignes sont valables du 17 décembre au 11 janvier inclusivement. Toutefois, selon l'évolution de la pandémie, le gouvernement pourrait prolonger cette période.
Il est demandé une vigilance particulière aux personnes proches aidantes qui rendront visite à leur proche afin qu'elles suivent les consignes données à la population générale.

Nombre maximal de visites

Par période de 24 heures :

- Maximum 1 personne proche aidante connue du milieu de vie

Les sorties extérieures pour rassemblement ne sont pas autorisées.
Seuls les déplacements de personnes proches aidantes entre les territoires limitrophes et de même palier d'alerte seront acceptés.

Malheureusement, pour protéger vos proches, durant la période des fêtes, il faudra poursuivre et intensifier vos liens avec eux de façon virtuelle ou par le biais de contacts téléphoniques. Nous faisons tout notre possible afin d'adapter nos CHSLD à la couleur des Fêtes. Nous veillons à déployer une ambiance festive, par de la musique, des repas thématiques, l'installation de décorations de Noël, etc. afin que vos proches puissent profiter de cette période de réjouissance.

Consignes générales

Pour permettre votre visite, vous ne devez pas correspondre à l'un des cas suivants, qui sont des critères d'exclusion :

- personne infectée par la COVID-19 ayant reçu un résultat positif ou confirmé par lien épidémiologique et qui n'est pas considérée comme rétablie;
- personne infectée par la COVID-19 ayant reçu un résultat positif ou confirmé par lien épidémiologique et qui n'est pas considérée comme rétablie;
- personne chez qui une infection à la COVID-19 est suspectée en raison de symptômes compatibles;
- personne symptomatique en attente d'un résultat de test pour la COVID-19;
- personne ayant eu un contact étroit avec un cas confirmé dans les 14 derniers jours;
- personne de retour d'un voyage à l'extérieur du Canada depuis 14 jours et moins;
- personne ayant reçu la consigne de s'isoler par la Santé publique.

Vous devrez respecter les mesures en usage dans le CHSLD. Toute personne qui ne respecte pas les consignes, malgré le fait qu'elle ait reçu toute l'information et ait été accompagnée pour l'application des mesures de PCI, pourraient se voir retirer l'accès au centre d'hébergement.

Consignes spécifiques pour les CHSLD en éclosion ou pour un résident en isolement

Les personnes proches aidantes peuvent continuer d'accéder au CHSLD, et ce, sous réserve du respect des conditions spécifiques à cet effet.
Concernant l'isolement, la surveillance des symptômes et le dépistage :

- En tout temps, vous devez effectuer une autosurveillance des symptômes. Dès la moindre apparition de symptômes, vous ne devez pas vous présenter dans un CHSLD.
- Si vous êtes soumis à un isolement ou si vous répondez à un des critères d'exclusion présentés précédemment, vous ne pouvez pas vous rendre dans un CHSLD.

- Si vous avez reçu un résultat positif à la COVID-19, vous pourrez rendre visite à votre proche seulement lorsque vous serez considéré comme rétabli selon les critères de santé publique.

Concernant les mesures de prévention et de contrôles des infections (PCI) :

- Signez le registre des visiteurs.
- Prenez connaissance des informations rendues disponibles sur la surveillance des symptômes, le lavage des mains, l'étiquette respiratoire et l'utilisation des équipements de protection individuelle.
- Procédez à l'hygiène des mains en entrant et en sortant d'un CHSLD ainsi qu'en entrant et en sortant de la chambre de votre proche, et de la zone chaude, le cas échéant.
- Portez correctement un masque médical pendant toute la durée de la visite. Le masque médical ne peut pas être utilisé pour une prochaine visite.
- Utilisez les équipements de protection individuelle de manière adéquate.
- Respectez la distanciation physique de deux mètres en tout temps sans exception en CHSLD.
- Arrivez avec des vêtements propres, changez de vêtements au retour à la maison et lavez ces derniers (lavage régulier).

Concernant les déplacements à l'intérieur du CHSLD :

- Respectez en tout temps la distance de deux mètres avec les usagers, les membres du personnel et les autres personnes proches aidantes.
- N'entrez pas dans les réserves d'équipement.
- Quittez la chambre si des interventions médicales l'exigent selon les consignes du personnel.
- Demandez quelles sont les salles de bain que vous pouvez utiliser et les précautions et consignes de salubrité à respecter. Par exemple, il n'est pas conseillé d'utiliser les salles de bain en zone chaude.

Directives pour les repas livrés ou apportés

Voici les nouvelles directives concernant la nourriture livrée ou apportée :

Livraisons :

Il est possible de faire livrer de la nourriture, mais en portions individuelles seulement (exemple, une pizza à partager est interdite), que ce soit en provenance de restaurants ou de votre cuisine. Par contre, les livreurs ne sont pas autorisés à monter sur les étages.

Nourriture de la maison :

Vous pouvez apporter de la nourriture tout en respectant la diète de votre proche. Privilégiez des repas froids et l'utilisation de plats et d'ustensiles jetables. Les plats chauds devront être apportés dans des thermos car il ne sera pas possible d'utiliser le micro-onde de l'unité pour réchauffer la nourriture personnelle des résidents.

Cependant, il est toujours encore interdit aux proches aidants et visiteurs de manger dans la chambre du résident. En outre, vous ne devez pas entreposer les plats qui proviennent de la maison dans le réfrigérateur du personnel ou des résidents.

Plus d'informations pour les proches aidants

Consultez le site du ministère de la Santé et des Services sociaux
www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/proches-aidants-en-contexte-de-pandemie-covid-19/

Coordonnées téléphoniques

Avant toute visite, contactez le CHSLD dans lequel votre proche est hébergé pour savoir si vous pouvez ou non lui rendre visite.

- Centre d'hébergement Notre-Dame-de-la-Merci : 514 331-3020
- CHSLD Auclair : 514 272-3011
- CHSLD de Cartierville : 514 337-7300
- CHSLD de La Petite-Patrie : 514 495-6767

- CHSLD de Saint-Laurent : 514 744-4981
- CHSLD Laurendeau : 514 384-2000
- CHSLD Légaré : 514 384-2000
- CHSLD Paul-Gouin : 514 273-3681
- CHSLD Paul-Lizotte : 514 384-2000
- CHSLD Saint-Joseph-de-la-Providence : 514 334-3120

Consulter les bulletins précédents

Les bulletins sont accessibles sur notre site web également.

Bulletin 7 | **9 décembre 2020**
Le mot du PDG - Les voeux des comités des usagers et des résidents - Où en sommes-nous? - Vaccination contre la grippe - Les agents COVID - Des nouvelles des champions PCI - Un dépliant pour vous aider - Un premier jardin de la mémoire - Les coordonnateurs des centres d'hébergement

Bulletin 6 | **9 octobre 2020**
Consignes en usage en palier d'alerte 4 (rouge) - Fonctionnement des zones chaudes

Bulletin 5 | **21 septembre 2020**
Préparation seconde vague - Système d'alerte mis en place par le gouvernement - Montréal en niveau d'alerte orange - Préposés aux bénéficiaires - De nouvelles sentinelles : les champions PCI - Dépistage hebdomadaire du personnel - Visites des proches - Reprise des activités de loisirs - Coordonnées des comptes à recevoir - Réouverture des centres de jour

Bulletin 4 | **8 juillet 2020**
Numéro spécial sur le déconfinement des CHSLD : Visites, sorties, soins et services, activités ...

Bulletin 3 | **1er juin 2020**
Installation de climatiseurs et ventilateurs - Conseils face à la chaleur - Le principe des zones en hébergement - le personnel bouge-t-il ? - Quels équipements de protection doivent être portés par le personnel ? - Si vous souhaitez faire un test de dépistage

Informations en anglais | Information in English

- Notre site Web comporte désormais une section en anglais pour les proches aidants.
- An English section "Family caregiver of a nursing home resident" is available on our website.

- Ligne COVID-19 pour la population : 514 644-4545
- Pour toutes questions sur les soins et services : 514 336-NORD (6673)

Santé Montréal
Québec.ca/coronavirus
CIUSSS NIM/coronavirus

- Ligne COVID-19 pour la population : 514 644-4545
- Pour toutes questions sur les soins et services : 514 336-NORD (6673)